

# Assesneur citoyen bénévole

Les assesseurs et assesseures ont pour mission de participer au déroulement des opérations de vote.

## En bref

En complément des assesseurs obligatoires désignés par les candidats et candidates au scrutin, la Ville ouvre la possibilité aux électeurs et électrices de la commune de participer à la tenue des bureaux de vote lors des élections.

Les assesseurs citoyens bénévoles sont désignés par monsieur le Maire le vendredi précédant le scrutin.

Ces bénévoles ont pour mission :

- de façon générale, d'assister le président du bureau de vote, en complément du secrétaire ;
- à l'entrée, de vérifier la pièce d'identité de l'électeur et de son inscription au bureau de vote ;
- de contrôler l'inscription de l'électeur sur la liste d'émargement et de la faire signer, une fois que l'électeur a voté;
- d'être présent jusqu'à la fin du dépouillement, après la fermeture du bureau de vote.

## Pour qui ?

Toute personne inscrite sur les listes électorales à Saint-Herblain.

## La démarche

Pour devenir assesseur citoyen, contactez par mail la Direction du secrétariat général et des affaires juridiques en précisant les :

- nom,
- prénom,
- date de naissance,
- adresse
- et coordonnées téléphonique de la ou des personnes intéressées.

## Contact

Direction du secrétariat général et des affaires juridiques  
Hôtel de ville  
2 rue de l'Hôtel-de-Ville  
BP 50167  
44802 Saint-Herblain cedex  
[secretariat.general@saint-herblain.fr](mailto:secretariat.general@saint-herblain.fr)